

La Communauté de communes de Flandre intérieure, née le 1^{er} janvier 2014, est située aux carrefours des pôles du Dunkerquois, de l'Audomarois, de la métropole Lilloise et de la Belgique.

Organisée autour des pôles urbains d'Hazebrouck, d'une part, de Bailleul et de Nieppe, d'autre part, la CCFI est composée de 50 communes et de 104 198 habitants sur un territoire principalement rural.

Deuxième Communauté de communes la plus peuplée de France, la CCFI s'est progressivement dotée d'un projet de territoire ambitieux, véritable feuille de route communautaire pour les 10 prochaines années et d'une marque territoriale pour accompagner son engagement quotidien au service des communes, des habitants et des acteurs du territoire « Cœur de Flandre ».

Pour les besoins du pôle aménagement et prospectives, la CCFI recherche un Directeur du pôle en charge de l'aménagement, l'urbanisme et la transition écologique (F/H).

Date de publication : 22/12/2020

Date limite de candidature : 31/02/2021

Date prévue du recrutement : 01/03/2021

Type de recrutement : fonctionnaire titulaire de droit public

Nombre d'offre(s) : 1

Grades/Cadres d'emploi : Attaché / ingénieur

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure recrute :

Un Directeur de pôle en charge de l'aménagement de l'urbanisme et de la transition écologique (F/H)

Descriptif des missions :

Placé sous l'autorité de la Directrice Générale des Services le Directeur du pôle en relation étroite avec les Vice-Présidents(es) en charge de ces délégations, vous assurez la responsabilité du pôle aménagement et prospective composé des services SIG, projets européens, urbanisme opérationnel et conduite de projet, mobilité, transition énergétique et environnement, planification habitat et études et urbanisme réglementaire, soit environ 24 agents.

Vos principales missions :

Participation à la définition et à la mise en oeuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement

- Établir ou superviser un diagnostic et une analyse sur les dynamiques territoriales et sur leurs incidences en matière de politiques publiques d'aménagement
- Conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière d'aménagements urbains
- Proposer des stratégies et contribuer à l'élaboration du projet de développement du territoire de la collectivité
- Intégrer dans la stratégie de planification les autres éléments de politique publique : habitat, mobilité, développement économique, environnement
- Traduire le projet urbain en planification stratégique et le décliner en programmations et actions
- Conseiller les élus et élus, et les alerter sur les risques et les opportunités (techniques, financiers, juridiques) liés aux projets urbains
- Arbitrer et opérer des choix stratégiques et techniques en cohérence avec les orientations des élus et élus
- Proposer et suivre des programmes d'études

Participation à la définition de la politique communautaire de transition écologique et solidaire et pilotage de l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre.

La CCFI s'engage dans un processus d'actions tournées vers la transition écologique et solidaire. Investie dans des démarches transversales (Plan Climat Air Energie Territorial, Territoire Engagé pour la Nature, CITERGIE, Territoire démonstrateur REV3 etc.), elle souhaite accompagner les habitants et les acteurs publics et privés dans la transition écologique, favoriser une mobilité plus durable, préserver les ressources naturelles et valoriser les richesses du territoire. Elle vise également l'exemplarité dans son mode d'organisation et dans l'exercice de ses compétences.

A ce titre, le directeur participe à la définition de la politique communautaire de transition écologique et solidaire et pilote l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre.

Pilotage de la mise en place de la redevance incitative :

La CCFI est compétente en matière de gestion des déchets, dont le service est assuré par deux syndicats. Afin de réduire la production de déchets et d'appliquer un tarif plus juste à l'utilisateur, l'intercommunalité a fait le choix d'instaurer la redevance incitative.

En lien étroit avec les syndicats, le Directeur pilotera le projet de mise en place de la redevance incitative avec l'objectif d'une redevance à blanc en 2022 pour une mise en oeuvre effective de la REOMI au 1er janvier 2023.

Pilotage de la planification urbaine et spatiale et mise en oeuvre des principes du développement durable

- Organiser et superviser la conception des documents d'urbanisme
- Organiser et piloter la concertation dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- Formaliser, clarifier une commande cartographique auprès du service SIG
- Veiller à l'articulation et contrôler la cohérence entre des documents de planification d'échelles et d'objets différents
- Suivre la mise en oeuvre et organiser les modalités d'évolution des documents de planification
- Participer à l'élaboration des autres documents de planification : schéma de cohérence territoriale (SCOT), programme local de l'habitat (PLH), plan climat énergie territorial (PCET), plan de déplacement urbain (PDU), etc.
- Superviser la conception et la mise en oeuvre d'indicateurs de suivi et d'évaluation des documents de planification
- Exploiter les résultats des évaluations dans la définition des stratégies d'aménagement urbain

Élaboration, coordination et supervision des projets et des opérations d'aménagement urbain

- Piloter la maîtrise d'ouvrage des projets et superviser les conditions de leur mise en oeuvre
- Contrôler la cohérence des projets avec les orientations et prescriptions des documents de planification
- Organiser ou mobiliser les synergies en interne et en externe autour des grands projets urbains
- Organiser la concertation publique et l'information sur les projets de la collectivité
- Définir, mettre en place et suivre les partenariats avec les opérateurs
- Accompagner les opérations privées
- Élaborer le projet et engager sa programmation

- Planifier, suivre et contrôler l'exécution et/ou la délégation des travaux d'aménagement urbain
- Assurer le suivi financier et le bilan des opérations
- Superviser l'évaluation des projets et contrôler les ratios qualité/coûts/délais

Organisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

- Analyser l'évolution juridique des autorisations d'urbanisme
- Fixer les principes et modalités d'accueil et de conseil des pétitionnaires
- Fixer les principes et modalités de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Développer des dispositifs de contrôle de l'application du droit des sols
- Prévenir les risques contentieux

Profil recherché :

De formation supérieure vous disposez d'une expérience significative dans un poste d'encadrement et dans la collaboration avec les élus.

Expertise attendue dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'aménagement et du développement des territoires

Connaissance de l'univers professionnel permettant d'appréhender les enjeux variés des projets d'aménagement et d'apporter une plus-value dans leur pilotage.

Excellentes qualités relationnelles et aptitude au travail en partenariat et en réseau

Capacité à élaborer et à piloter des orientations stratégiques et à les décliner en plans d'actions.

Sens du service public.

Grande aptitude à la concertation, au travail en équipe et en transversalité

Force de propositions, compétences managériales requises

Qualités d'écoute, de dialogue et de négociation

Maîtrise du pilotage de projets transversaux

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Président

Communauté de Communes de Flandre Intérieure

222 bis rue de Vieux-Berquin



EMPLOI

59190 HAZEBROUCK

courrier de contact : recrutement@cc-flandreinterieure.fr

Renseignements : Service des Ressources Humaines – 03 74 54 00 59